



AIR DU TEMPS

MATTHIEU HOFMANN

Gare à ce que vous «aimez»

Faites attention à vos clics. «Aimer» un commentaire sur Facebook peut être la cause de soucis judiciaires. Une première en Suisse: un Zurichois de 45 ans s'est en effet vu condamner lundi par le tribunal d'arrondissement de Zurich, à une peine avec sursis de 40 jours-amende à 100 francs. L'homme a «liké», à l'été 2015, des propos qui qualifiaient Erwin Kessler, président de l'association contre les usines d'animaux, de raciste et d'antisémite. Une décision qui, justifiée ou pas, pourrait bien donner à la justice davantage de travail qu'elle ne peut en accomplir.

Imaginez le nombre de propos racistes, haineux, gratuits, qui s'abattent chaque jour sur le ré-

seau social et qui sont «aimés» par votre voisin, votre collègue ou pire, un de vos amis. Et, en plus, le désir de délation qui pourrait en découler. «*Bonjour, j'aimerais porter plainte car X a liké un commentaire qui disait que...*» Cette décision judiciaire aura, peut-être, au moins le mérite d'effrayer un peu ceux qui se croient tout permis derrière leur écran d'ordinateur ou leur portable dans la main.

Et pendant ce temps-là, on peut partager, en toute impunité, des vidéos de chat, des photos de ses jambes sur une plage ou de sa dernière pâtisserie ou, le summum, une image de son marmot né depuis 2h et qu'on contraint, déjà, à entrer dans l'ère du numérique. ●